

# La Gazette des Comores

Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

26<sup>ème</sup> année - N°5081 - Vendredi 13 Mars 2026 - Prix : 200 Fc

TENSIONS AU MOYEN-ORIENT ;

## Des Comoriens bloqués à Dubaï face à l'incertitude



### ANNONCE IMMOBILIERE

Particulier vend 5 parcelles de terrain immatriculées aux Comores.

Mitsamiouli Iralédjou à 4 min à pied de la plage de Maloudja :  
541m<sup>2</sup> - 49€/m<sup>2</sup>

Mitsamiouli Galawa à 200m du NAYA LODGE, à 2 min à pied de la plage de Galawa beach :  
1.500m<sup>2</sup> - 60€/m<sup>2</sup>

Dzahani la Tsidje dans les hauteurs de Moroni et vue panoramique sur l'océan.  
-> 1.200m<sup>2</sup> - 49€/m<sup>2</sup> / -> 2.492m<sup>2</sup> - 49€/m<sup>2</sup>

Mohéli Nioumachoua en face des Îlots classés au patrimoine mondial et mitoyenne du Laka-Lodge :  
4.000m<sup>2</sup> - 49€/m<sup>2</sup>

Contact whatsapp : +269 333 21 02

### 23 Ramadan 1447

Prières aux heures officielles  
Du 11 au 15 Mars 2026

Lever du soleil:

06h 10mn

Coucher du soleil:

18h 24mn

Fajr : 04h 57mn

Dhouhr : 12h 21mn

Ansr : 15h 39mn

Maghrib : 18h 27mn

Incha : 19h 41mn



## PSYCHOLOGIE :

**Hanan M. Hassan : "Le plus grand obstacle est la pression familiale"**

À l'occasion du mois de mars, consacré à la célébration des droits des femmes, nous nous penchons sur le défi de la reconstruction psychologique des femmes victimes de violences. Psychologue clinicienne spécialisée en psychologie du développement, Hanan Mohamed Hassan accompagne enfants, adultes et familles à différentes étapes de leur cycle de vie. Diplômée en France et exerçant à Moroni depuis 2021, elle nous livre, dans cet entretien, un témoignage éclairant sur l'exercice de son métier face aux réalités du terrain comorien.

**Question : Comment abordez-vous la prise en charge des patientes victimes de violences aux Comores, compte tenu des spécificités culturelles et sociales ?**

**Hanan Mohamed Hassan :** La principale différence entre ici et l'étranger réside dans l'approche des aspects juridiques et médicaux. En tant que psychologue, ma priorité n'est pas de mettre immédiatement ces sujets sur la table. L'urgence absolue, c'est que la personne se sente bien et en sécurité. C'est seulement lorsque la patiente se sent prête et apaisée que nous commençons à aborder les dimensions administratives ou judiciaires de son parcours.

**Question : Quelles sont les particularités et les défis de ce type de suivi thérapeutique dans le contexte comorien ?**

**H.M.H. :** La particularité du contexte comorien est le cloisonnement des services. Contrairement à la France, par exemple, où une victime arrivant à l'hôpital est immédiatement prise en charge par une chaîne coordonnée impliquant la police, les associations et les services sociaux, ici tout se fait de manière isolée. Lorsqu'une victime vient me voir dans mon cabinet privé, il n'existe pas de passerelle directe avec les autres structures. Je n'ai pas de ligne prioritaire avec l'hôpital ou la police. Le numéro d'urgence 119 existe pour les victimes, mais il n'est pas conçu comme un outil de liaison entre professionnels. Nous devons donc bâtir notre propre réseau. Au fil de mes consultations, j'ai constitué mon propre carnet d'adresses pour pouvoir contacter directement un procureur, un juge pour enfants ou un agent de la brigade des mœurs. Je pense qu'il est impératif de fluidifier ce parcours afin de ne pas laisser la

victime seule face à ses démarches.

**Question : Quelles sont les premières étapes de la prise en charge psychologique d'une victime ?**

**H.M.H. :** Idéalement, comme je l'ai expliqué, le parcours classique veut qu'une victime s'adresse d'abord au Service d'écoute des victimes. Mais dans la réalité, beaucoup préfèrent consulter en privé, par souci de discrétion. De nombreuses victimes choisissent donc de me solliciter directement, et je ne saurais les éconduire. Je les accueille sans réserve, car consulter en cabinet privé est parfois un choix délibéré pour s'affranchir du cadre étatique.

Ma priorité est alors de leur offrir cet accueil et de prendre en charge immédiatement la dimension psychologique. Une fois que la parole est libérée, je les interroge sur la suite : « Souhaitez-vous porter plainte ? Avez-vous fait un examen médical ? ». Si la volonté de porter plainte est là, je les oriente vers le Service d'écoute des victimes, où elles peuvent bénéficier d'une prise en charge médicale et juridique. Si elles refusent, c'est leur droit. J'insiste toutefois sur l'importance d'un examen gynécologique pour des raisons de santé (dépistage, traumatismes physiques), en les orientant vers des gynécologues.

**Question : Travaillez-vous en collaboration avec d'autres structures (médicales, sociales, judiciaires) ?**

**H.M.H. :** Il n'existe pas de conventions officielles ou de protocoles signés entre mon cabinet et d'autres institutions. Néanmoins, une collaboration informelle s'est installée au fil du temps. Les médecins me recommandent parfois des patientes et je fais de même lorsque cela est nécessaire. Lorsque je le juge utile, je transmets également un contact précis au sein du Service d'écoute à mes patientes, en les encourageant à solliciter leur aide spécifique. Il faut savoir que j'ai déjà collaboré avec cette structure par le passé.

**Question : Quelles sont les principales conséquences psychologiques que vous observez chez ces victimes ?**

**H.M.H. :** La grande majorité des victimes de violences souffrent d'un trouble de stress post-traumatique, marqué par l'hypervigilance, l'anxiété et la réviviscence des souvenirs traumatiques. Pour celles dont le traumatisme est ancien, même s'il remonte à vingt ou trente ans, les séquelles restent importantes : dévalorisation personnelle, manque de confiance en soi et sentiment de culpabilité. Une personne victime dans le passé est également plus vulnérable psychologiquement et risque davantage de subir de nouvelles violences. On observe souvent des troubles relationnels et de l'attachement, liés à une peur profonde de l'abandon et du rejet.

**Question : Quels sont les principaux obstacles que vous rencontrez dans le suivi des patientes au pays ?**

**H.M.H. :** Le plus grand obstacle est la pression familiale. Pour celles qui osent parler, la famille impose souvent une injonction au silence ou à une « guérison forcée ». On leur demande d'aller mieux avant même qu'elles n'aient commencé à travailler leur douleur. Il existe une discordance totale entre

le discours de l'entourage. « Ce n'est rien, c'est passé, laisse tomber » et le ressenti de la victime, qui est légitimement habitée par la culpabilité, la peur et parfois la colère.

Par ailleurs, la peur du jugement des autres et du « qu'en-dira-t-on » reste un frein puissant à la prise de parole. S'y ajoute une réalité judiciaire complexe. S'il faut saluer les efforts de la justice comorienne, dont les condamnations et incarcérations d'agresseurs se multiplient, une angoisse persiste chez les victimes : elles savent que leur agresseur sera tôt ou tard libéré.

Or, une fois la peine purgée, il n'existe pas de mesures de protection spécifiques ou de protocoles d'éloignement. Par exemple, le retour de l'agresseur dans le village peut immédiatement réactiver les traumatismes. Sans remettre en cause les décisions de justice, il est impératif d'ouvrir le débat et de trouver des solutions pour mettre en place des mesures durables garantissant la sécurité des victimes sur le long terme.

**Question : Quels sont les types de violences que vous rencontrez le plus fréquemment chez vos patientes ?**

**H.M.H. :** Je rencontre majoritairement des violences sexuelles et psychologiques. C'est le cas pour la quasi-totalité des femmes adultes que je reçois. Souvent, elles ne consultent pas initialement pour ce motif, mais le récit des violences subies finit toujours par émerger. Il est important de préciser que la violence psychologique ne provient pas uniquement du conjoint. Elle peut également venir de l'entourage familial ou des parents. Chez nous, malheureusement, ces violences sont encore largement sous-estimées, sans doute en raison de certains traits culturels ou éducatifs. Pourtant, leurs consé-

quences peuvent être extrêmement destructrices.

**Question : Observez-vous des évolutions positives ou des initiatives encourageantes récemment ?**

**H.M.H. :** Oui, il y a une réelle libération de la parole. De plus en plus de femmes et de parents n'hésitent plus à parler, ni même à porter plainte. J'ai récemment accompagné une jeune fille dont la mère, malgré d'immenses pressions, a courageusement décidé de maintenir sa plainte. Cette prise de conscience est essentielle : parler donne du courage aux autres pour briser le silence à leur tour. Ce sont encore de petits pas, car nous sommes loin du but. Le réflexe de faire porter la culpabilité à la victime reste tenace : « Pourquoi n'as-tu rien dit ? Pourquoi étais-tu là-bas ? Pourquoi cette tenue ? ».

Je me retrouve parfois à devoir rappeler à mes patientes, et même à des enfants, une chose simple : « Ce n'est pas ta faute. C'est l'agresseur qui s'est mal comporté. » La parole se libère, et c'est positif, mais le chemin à parcourir reste long.

**Question : Quel message essentiel souhaiteriez-vous faire passer en conclusion ?**

**H.M.H. :** Même si cela peut sembler cliché, c'est un message de solidarité : à toutes les victimes, je veux vous dire que nous vous croyons. Vous n'êtes pas seules. Que les faits se soient produits hier ou il y a vingt ans, nous sommes là pour vous. Si vous avez besoin d'aide ou de soutien, n'hésitez jamais à solliciter un professionnel. La reconstruction est possible.

Propos recueillis par Hamdi Abdillahi Rahilie

**Communiqué**

**AFG BANK COMORES** informe le public de la mise en vente des biens suivants :

**Ngazidja :**

- Terrain situé à Pvanamboini Itsandra
- Terrain situé à Bahani Itsandra
- Terrain agricole situé à Milepvani Hamanvou
- 12 lots situés à Chamlé Mboudé

**Anjouan :**

- 1 maison située à Haibara, quartier Station Amal
- 1 maison à étage avec magasins de stockage située à Koki
- 1 maison située à Mutsamudu, quartier Hombo
- 1 immeuble situé à Mutsamudu, quartier Médina

Pour toute visite desdits biens, les personnes intéressées sont priées de contacter les numéros suivants :

**Ngazidja : (+269) 327 38 03 / 444 38 03 / 458 85 84**

**Anjouan : (+269) 458 86 81 / 458 87 05**

Nous vous remercions par avance pour votre collaboration et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

**Cordialement,  
AFG Bank Comores**

## TENSIONS AU MOYEN-ORIENT ;

## Des Comoriens bloqués à Dubaï face à l'incertitude

*En pleine crise au Moyen-Orient, déclenchée par les attaques israélo-américaines contre l'Iran, plusieurs ressortissants comoriens se retrouvent bloqués aux Émirats arabes unis, notamment à Dubaï, après la suspension de plusieurs vols internationaux. Parmi eux, Arthur Kartoibi, originaire de Sima Oichili, a accepté de partager son expérience à travers La Gazette des Comores, évoquant les difficultés rencontrées et le sentiment d'abandon ressenti par plusieurs compatriotes.*

À la suite de la montée des tensions au Moyen-Orient, plusieurs Comoriens se retrouvent actuellement bloqués aux Émirats arabes unis, principale-

ment à Dubaï. Parmi eux, Arthur Kartoibi, originaire de Sima Washili, Arthur, de son vrai nom Kartoibi Mondo, est titulaire d'une licence en histoire obtenue à l'université des Comores. Célibataire, il s'est installé à Dubaï il y a quelque temps afin de développer des activités commerciales. Séduit par la stabilité et les opportunités qu'offrent les Émirats, il reconnaît toutefois avoir ressenti une vive inquiétude au moment de l'éclatement du conflit. « Comme tout le monde, j'ai eu peur. Mais j'ai suivi strictement les consignes du gouvernement émirati. Je garde confiance », confie-t-il.

Concernant la situation des autres Comoriens présents sur place, Arthur déplore l'absence d'organi-

sation collective. « Chacun se débrouille par ses propres moyens. Aucune mesure de sécurité spécifique n'a été mise en place par nos représentants locaux. Nous sommes livrés à nous-mêmes », affirme-t-il. La majorité des Comoriens présents aux Émirats ont voyagé avec Ethiopian Airlines. Mais selon Arthur, les réponses de l'agence restent incertaines. « Les informations que nous recevons ressemblent davantage à des promesses sans lendemain », explique-t-il. De son côté, Ethiopian Airlines a annoncé la suspension temporaire de certains vols vers Dubaï et d'autres destinations du Golfe pour des raisons de sécurité. Plusieurs passagers se retrouvent ainsi avec des billets annulés ou expirés, sans

solution claire de rapatriement, selon notre interlocuteur.

Face à cette situation, le ministère comorien des Affaires étrangères a tenu à rassurer l'opinion publique. Lors d'un point de presse, le ministre Mbae Mohamed, a indiqué que le gouvernement avait activé une cellule de crise afin de recenser les ressortissants bloqués et coordonner leur prise en charge. « Dès le déclenchement des hostilités, nous avons pris contact avec nos missions diplomatiques afin de garantir la sécurité de nos compatriotes. Nous appelons à la retenue et à la désescalade afin que la paix soit rapidement rétablie », a-t-il déclaré. Le gouvernement comorien affirme par ailleurs travailler en étroite collaboration avec les autori-

tés des Émirats arabes unis ainsi qu'avec les compagnies aériennes afin d'organiser le rapatriement des Comoriens dès que les conditions de sécurité le permettront.

Malgré les incertitudes, Arthur tente de garder son calme. « Dans les jours à venir, je vais essayer par mes propres moyens de trouver une solution pour rentrer au pays », explique-t-il. Avant de lancer un message à la communauté comorienne : « Restez calmes. Le gouvernement émirati veille sur nous. Il ne faut pas se fier aux rumeurs qui circulent sur les réseaux sociaux, elles sont souvent infondées », conclut-il.

Aticki Ahmed Ismael

## EXPLOSIONS DE MINE À HANDULI :

## Le directeur de CBE saisit la justice

*Suite à un incident d'une explosion de mine déclenché sur le site de la société SCCC, le patron de la société CBE a saisi la justice ce mardi. Selon lui, des violents tirs de cailloux ont été projetés à plus de 200 mètres jusqu'à sa société. Ces gros cailloux ont atteint la toiture de ses bureaux et auraient pu causer des blessures un de ses employés qui se trouvait à l'intérieur.*

C'était tôt dans la journée du mardi quand le directeur général de CBE s'est rendu au palais de justice de Moroni. Avec une plainte à la main, il a saisi le tri-

bunal afin qu'il trouve une solution dans cette affaire. « Je suis venue ici pour déposer une plainte contre la société SCCC, reprise par les Chinois. Il y a eu un incident qui aurait pu blesser un de mes agents. La société a fait exploser une mine en faisant leur travail de concassage le sable. Cela a déclenché des violentes explosions et des éclats ont été projetés à plus de 200 mètres jusqu'aux locaux de ma société. Des gros cailloux ont atteint la toiture des bureaux de la société, ça aurait pu blesser un de mes employés qui se trouvaient à l'intérieur », a-t-il déclaré.

Et lui d'ajouter que l'incident a

semé la panique. « Mon personnel était choqué, car un tel projectile aurait pu provoquer des blessures ou tuer quelqu'un. Face à cette situation, il fallait que je me rende ici au parquet de Moroni afin de déposer une plainte officielle ». « Je souhaite que la justice fasse toute la lumière sur cet incident et que les responsabilités soient clairement établies, afin d'éviter qu'un tel danger ne se reproduise à nouveau. C'est aussi pour la sécurité de mes travailleurs et mes clients », a-t-il ajouté.

Nassuf Ben Amad



## CONDAMNATION POUR VIOLENCES CONJUGALES :

## Nassuf Issimail rentre libre auprès de sa famille

*Jugé devant le tribunal correctionnel de Moroni pour coups et blessures volontaires sur son épouse, Nassuf Issimail a reconnu les faits, invoquant la colère. Pardonné par sa femme, il a écopé d'un mois de prison, dont trois jours fermes. Détenu pendant dix jours, il a été libéré et a rejoint sa famille jeudi 12 mars.*

Les faits remontent au 2 mars dernier, vers 21h. À la barre, Nassuf Issimail a admis les actes qui lui étaient reprochés, exprimant ses regrets et invoquant un accès de colère. Devant le tribunal correctionnel, la partie civile, Toioussi Ahamada, son épouse, a raconté avoir reçu plusieurs coups violents alors que leurs enfants, âgés d'un an et cinq mois, pleuraient. La dispute serait née d'un numéro de téléphone que l'épouse lui avait demandé de ne plus afficher. En le voyant de nouveau, une remarque a déclenché les violences.

« J'ai crié et hurlé. Les voisins sont intervenus, alertés par mes hurlements. Je me suis précipitée pour calmer mes enfants », a-t-elle déclaré, ajoutant qu'en revenant avec l'un d'eux dans les bras, son mari l'a frappée de nouveau. Malgré cela, elle a officiellement pardonné et demandé la réconciliation devant le tribunal. Lors de sa plaidoirie, l'avocat de la défense, Me Youssouf

Imani, a souligné les paroles bienveillantes de l'épouse et sollicité une peine légère. Il a également insisté sur la responsabilité financière de son client envers sa famille, estimant que son maintien en détention aggravait les difficultés quotidiennes de son épouse et de ses enfants.

« Mon client est le seul à subvenir aux besoins quotidiens de sa

famille. Le maintenir en maison d'arrêt ne ferait qu'alourdir les conséquences pour son épouse et ses enfants », a plaidé Me Imani. Le tribunal correctionnel de Moroni a finalement prononcé un mois de

prison, dont trois jours fermes, tout en levant le mandat de dépôt. Déjà détenu pendant dix jours, Nassuf Issimail a été libéré et a retrouvé sa famille.

El-Aniou Fatima



Tribunal de Moroni, vu de l'intérieur (photo d'archive)

**La Gazette des Comores**  
**Fondateur et Directeur général**  
 Said Omar Allaoui  
**Directeur de la publication**  
 Elhad Said Omar  
**Rédactrice en chef**  
 Andjouza Abouheir  
**Secrétaire de rédaction**  
 Toufé Maecha  
**Rédaction**  
 Mohamed Youssouf  
 Sanaa Chouzour  
 A. Mmagaza  
 M.I.M Abdou  
 Nassuf Ben Amad  
 Kamal Gamal Abdou  
 Nabil Jaffar  
 Riwad

A Bardraoui  
 Mohamed Ali Nasra  
**Stagiaires**  
 Abdillahi Hamdi Rahilie  
 El-Aniou Fatima  
 Aticki Ahmed Ismael  
**Mise en page**  
 Abdouchakour Aladi Nourou  
**Responsable commercial**  
 Mariama Mhoma  
**Documentation archiviste**  
 Hadidja Abdou  
**Photographe / Site Web**  
 Mohamed Said Hassane  
**Impression**  
 Graphica Imprimerie  
[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)  
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

Le Gouvernorat de Mohéli a accueilli, le 10 mars dernier, des assises insulaires consacrées à la prévention des violences basées sur le genre (VBG). Initiée par le ministère en charge de la Promotion du genre, cette rencontre a réuni des représentants des institutions publiques nationales et insulaires, des organisations de la société civile, des partenaires au développement ainsi que des responsables communautaires. L'objectif était de dresser un état des lieux de la situation et d'identifier des pistes d'action pour mieux prévenir les violences et soutenir les victimes.

Ces assises s'inscrivent dans une série de consultations organisées dans l'ensemble du pays. Après Ndzouani, l'initiative se poursuit à Mohéli avant de se tenir à Ngazidja. Les conclusions de ces rencontres insulaires seront ensuite présentées lors d'assises nationales. « Il s'agit d'une initiative du gouvernement comorien visant à renforcer la protection des femmes et des enfants », a expliqué Mouznat Djoumoi, directrice générale de la Promotion du genre. Au cours des échanges, les participants ont examiné les différentes formes de VBG, notamment les violences physiques, psychologiques, sexuelles et écono-

## MOHÉLI MOBILISÉE CONTRE LES VBG

# Des assises pour mieux protéger les victimes

miques. Les discussions ont également mis en lumière les conséquences de ces violences sur les familles et sur l'ensemble de la société. La sensibilisation des populations a été identifiée comme un levier essentiel pour encourager les victimes à dénoncer les abus et accéder aux dispositifs d'accompagnement.

Prenant la parole, Mouznat Djoumoi a rappelé que la lutte contre les VBG nécessite l'engagement de tous. Selon elle il s'agit d'une « responsabilité collective », estimant que « les institutions, les communautés et les partenaires doivent travailler ensemble pour protéger les femmes et les filles et garantir leurs droits ». De son côté, le chef d'escadron Abdallah Ibrahim, commandant du groupement de la gendarmerie de Mohéli, a souligné l'importance de l'implication des communautés locales. Selon lui, la mobilisation des acteurs de terrain contribue déjà à une diminution progressive des cas signalés. « Cette dynamique est essentielle pour protéger les victimes et prévenir de nouveaux incidents », a-t-il indiqué. La gouverneure de Mohéli, Chamina Ben Mohamed, a pour sa part, insisté sur la responsa-



Lutte contre les VBG à Mohéli.

bilité des autorités publiques. « Notre île doit être un espace sûr pour toutes les femmes et les filles. La mobilisation des communautés, des institutions et des partenaires est indispensable pour éradiquer ces violences et offrir un avenir meilleur à nos enfants », a-t-elle affirmé.

Le secrétaire général du ministère du Genre, Dini Ibrahim, a égale-

ment plaidé pour une approche coordonnée impliquant l'ensemble des secteurs. Il a souligné la nécessité de renforcer les moyens consacrés aux services d'écoute, de prise en charge et de réhabilitation des victimes. À l'issue des travaux, plusieurs recommandations ont été formulées, notamment le renforcement de la sensibilisation dans les villages, la

mise en place de mécanismes d'alerte communautaire et l'amélioration de l'accompagnement médical, psychosocial et juridique des victimes. Ces assises traduisent la volonté des autorités et des acteurs locaux de faire de la lutte contre les VBG une priorité à Mohéli.

Riwad

## FAITS DIVERS :

# Voiture vandalisée, un ancien patron de presse victime de vol

Mercredi 11 mars 2026, aux alentours de 19h 30, Nassila Ben Ali, ancien directeur du journal *Al-watwan* et enseignant à l'Alliance française de Moroni, a découvert que la vitre de sa voiture avait été brisée sur le parking de l'établissement. Un sac à dos contenant notamment son ordinateur portable, des documents d'identité et une somme d'argent a été dérobé. Au-delà de la perte matérielle, la disparition de ses écrits personnels constitue pour lui le préjudice le plus douloureux.

La soirée devait être conviviale. Elle s'est finalement transformée en mauvaise surprise pour Nassila Ben Ali. Ce mercredi 11 mars, alors qu'un iftar réunissait les membres de l'équipe de l'Alliance française, l'ancien

directeur d'Al-Watwan avait garé sa voiture sur le parking de l'établissement avant de rejoindre ses collègues pour rompre le jeûne. À la fin du repas, en regagnant son véhicule, il découvre avec stupeur que la vitre avant, côté passager, a été brisée. À l'intérieur, son sac à dos noir a disparu. Selon lui, le sac contenait plusieurs effets personnels : un ordinateur portable avec son chargeur, sa carte d'identité, son passeport, sa carte de la Mutuelle d'épargne et de crédit des Comores (Meck), ainsi qu'une somme d'argent.

Mais au-delà des objets volés, c'est surtout la perte de ses écrits qui l'affecte profondément. « Ce qui me fait le plus mal, ce sont mes textes. J'y avais rassemblé des proverbes en shikomori et un recueil que j'écrivais après la mort de ma belle-sœur », confie-t-il, visible-

ment marqué par la situation. Pour lui, ces écrits avaient une valeur inestimable. « Ce ne sont pas seulement des documents. Ce sont des idées, des émotions. Et je ne suis pas sûr de pouvoir les réécrire comme avant », ajoute-t-il. L'argent qui se trouvait dans le sac devait également servir à des projets personnels importants, notamment au remboursement d'un prêt contracté auprès d'une institution financière, ainsi qu'à l'éducation de ses enfants.

Déboussolé par cet incident, Nassila a d'abord fait le constat des dégâts avec ses collègues avant de se rendre à la gendarmerie afin de déposer plainte contre X. Selon le gendarme chargé de recueillir la plainte, ce type d'incident n'est malheureusement pas isolé. « Ce n'est pas la première fois que des voitures sont vandalisées de cette manière. Il existe des groupes qui opèrent à certaines périodes et ciblent les véhicules pour y dérober des objets de valeur », a-t-il expli-

qué. Ces actes auraient déjà touché plusieurs personnes, y compris des responsables de haut rang. Toutefois, l'agent reconnaît que ce genre d'incident, survenant en plein mois de Ramadan, suscite une indignation particulière. Une enquête devrait permettre de déterminer les circonstances exactes du vol et, éventuellement, d'identifier les auteurs de cet acte.

Mohamed Ali Nasra



Cambriolage de véhicule au parking de l'Alliance.



### Avis de recrutement

La Commission de l'océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale qui regroupe l'Union des Comores, les Républiques de France (Réunion), de Madagascar, de Maurice et des Seychelles. Avec le soutien de ses partenaires, la COI donne corps à la solidarité régionale à travers des projets de coopération couvrant l'ensemble des Objectifs de développement durable.

Si vous êtes motivé(e) et prêt(e) à relever des défis, pour son Secrétariat Général, la COI recherche :

#### 1. Un (1) Chef de Service d'audit interne

Les dossiers d'appel à candidatures peuvent être obtenus comme suit :

- Téléchargement à travers le site Internet de la COI [www.commissionoceanindien.org](http://www.commissionoceanindien.org) - rubrique « Opportunité »
- Au Département des ressources humaines à l'adresse électronique suivante : [rh@coi-loc.org](mailto:rh@coi-loc.org)

Les candidatures doivent se faire directement sur le site internet de la COI à l'adresse suivante : <https://www.commissionoceanindien.org/opportunités-et-carrieres/> avant le **23 mars 2026 à 16h00** (heures de Maurice).

## CULTURE :

## De l'uniforme à l'aloë vera, une infirmière soigne les boucles crépues

À Anjouan, l'infirmière Nachmia Ben Issouf a lancé Nanahair, une marque de soins capillaires naturels destinée aux cheveux crépus. Née d'une expérience personnelle de casse et de sécheresse capillaire, son initiative mise sur des ingrédients naturels comme l'hibiscus, le moringa et l'aloë vera pour proposer des produits efficaces, accessibles et adaptés aux réalités locales.

À Anjouan, une jeune infirmière a transformé un problème personnel en projet collectif. Fondatrice de la marque Nanahair, Nachmia Ben Issouf conçoit des cosmétiques naturels destinés aux cheveux crépus, après avoir elle-même longtemps souffert de sécheresse, de casse et de chute de cheveux. « Beaucoup de femmes n'arrivent pas à trouver des produits vraiment adaptés », explique-t-elle. Dès 2021, elle commence à chercher des solutions : lectures, expérimentations et visionnage de tutoriels. Après plusieurs essais, elle parvient en 2024 à mettre au point une première gamme qu'elle utilise d'abord pour ses propres boucles, avant d'oser la partager avec d'autres femmes.

Ces années de recherche sont nées d'une véritable « galère » capillaire. Sécheresse persistante, cheveux ternes, chute et produits inefficaces ont fini par la pousser à formuler ses propres soins, d'abord pour elle-même, puis pour toutes celles qui vivent les mêmes difficultés. Sa philosophie repose sur une

approche simple celle de partir du réel. Les retours des clientes orientent chaque amélioration. Au lancement, par exemple, l'odeur du sérum était jugée trop forte. « Les messages étaient unanimes. C'est efficace, mais l'odeur... », raconte-t-elle. Elle retravaille alors la fragrance afin de conserver l'efficacité du produit tout en rendant son utilisation plus agréable.

Du côté des ingrédients, Nanahair s'appuie sur des plantes accessibles localement, notamment l'hibiscus, le moringa, le neem et l'aloë vera, reconnus pour leur richesse en vitamines et antioxydants. Les formules combinent hydratation, grâce à l'aloë vera et à la glycérine, nutrition avec des huiles végétales, et renforcement à partir de protéines végétales. Une approche modulable qui permet de répondre aux besoins de différents types de cheveux. La créatrice insiste également sur l'importance de l'éducation capillaire. « L'idée reçue, c'est que le cheveu crépu est difficile à entretenir. Il est exigeant, mais pas indomptable. Avec les bons produits et les bons gestes, on peut même prendre plaisir à le manipuler », explique-t-elle.

Pour elle, l'entretien repose sur quelques gestes essentiels : hydrater régulièrement, nourrir pour sceller l'hydratation et protéger les cheveux des manipulations excessives. Coiffures protectrices, foulard ou bonnet en satin pendant la nuit, soin du cuir chevelu et nettoyage doux deux fois par mois pour éliminer les résidus composent une routine simple

mais efficace. « Les produits ne font pas tout. Un cuir chevelu sain reste la base », rappelle-t-elle. La question du prix fait également partie de ses priorités. Nachmia Ben Issouf privilégie des procédés simples mais rigoureux, des conservateurs doux et des circuits courts afin de proposer des produits à la fois stables, sûrs et accessibles. « L'objectif est d'obtenir des résultats réels, sans promesses magiques », affirme-t-elle.

Son ambition dépasse aujourd'hui le seul domaine capillaire. Nanahair prépare déjà une future ligne de soins pour le visage et le corps, avec l'objectif de devenir à terme une référence africaine dans les cosmétiques naturels, tout en conservant un ancrage local. Au fil des discussions avec ses clientes, un thème revient souvent, celui du rapport à soi. Beaucoup de femmes, explique-t-elle, continuent de défrisier leurs cheveux malgré les conséquences, davantage par découragement que par véritable choix. « Offrir des soins qui comprennent la fibre crépue, c'est redonner du choix et de la confiance », estime la fondatrice.

Dans son atelier d'Anjouan, modeste mais ambitieux, elle voit un véritable laboratoire d'autonomie. Reprendre le contrôle de sa routine capillaire, refuser l'idée qu'il faut « dompter » son cheveu, apprendre à le comprendre et à le nourrir. Le chemin reste toutefois exigeant. Réglementation, conservation des produits naturels et travail d'éducation auprès des consommatrices. Mais pour la



créatrice, la ligne de conduite reste claire : « Écouter, formuler, tester et recommencer ». Au-delà des flacons, son projet s'inscrit dans une démarche plus large. Car lorsqu'un produit respecte la réalité des boucles, explique-t-elle en souriant, « l'entretien cesse d'être une bataille. Et la pousse, lente mais régulière, fait le reste ».

El-Aniou Fatima



### UNION DES COMORES Unité-Solidarité-Développement

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'ÉLECTRICITÉ DES COMORES « SONELEC »

#### DIRECTION GÉNÉRALE

#### AVIS D'APPEL D'OFFRE (AAO)

Date de publication de l'avis: 13 mars 2026

Avis d'Appel d'Offres N°:001/2026 SONELEC/ACHAT/CGMP

##### 1. Objet de l'Appel d'Offres

La Société Nationale d'Électricité des Comores (SONELEC) invite, par le présent avis, les candidats qualifiés à soumettre leurs offres sous pli fermé pour la fourniture de pièces de révision destinées aux groupes électrogènes exploités par la SONELEC.

Le présent marché concerne la fourniture de pièces de rechange nécessaires à la révision des groupes électrogènes de la SONELEC.

Le marché sera exécuté en deux (2) tranches obligatoires, selon le calendrier suivant:

##### Tranche 1:

Fourniture des pièces nécessaires à quatre (4) révisions de groupes électrogènes.

##### Tranche 2:

Fourniture des pièces nécessaires à quatre (4) révisions supplémentaires de groupes électrogènes.

##### Calendrier prévisionnel des livraisons:

Tranche 1: Livraison prévue au deuxième trimestre (T2)

Tranche 2 : Livraison prévue au troisième trimestre (T3)

##### 2. Consultation et obtention du dossier d'appel d'offres

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires et consulter le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) auprès du Responsable des

Marchés- Département Achats de la SONELEC.

Ils peuvent également adresser leurs demandes par écrit à l'adresse suivante: [secretariat.dg@sonelec-km.com](mailto:secretariat.dg@sonelec-km.com)

##### 3. Acquisition du dossier d'appel d'offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être acquis par les candidats intéressés sur demande écrite auprès du service mentionné ci-dessus, moyennant le paiement d'un montant non remboursable de soixante-quinze mille francs comoriens (75 000 KMF).

##### 4. Dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées au Secrétariat de la Direction Générale de la SONELEC, au plus tard le 06 mai 2026 à 14h00 (heure de Moroni).

Les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission équivalente à trois pour cent (3 %) du montant total de l'offre.

##### 5. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister, le 06 mai 2026 à 15h30, dans la salle de conférence de la SONELEC.



UNION DES COMORES  
Unité - solidarité - développement

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE ET DE L'ARTISANAT

Direction Nationale des Stratégies Agricoles et de l'Élevage

FORCE-Jeunes UNAC

## Inscription

### Lancement du 1er Cohorte du projet FORCE-Jeunes

#### Formation et Renforcement des Capacités Entrepreneuriales des Jeunes Ruraux

##### SAISISSEZ VOTRE OPPORTUNITÉ !

Le projet FORCE-Jeunes (Formation et Renforcement des Capacités Entrepreneuriales des Jeunes Ruraux) est une initiative financé par le Fonds international de développement agricole (FIDA) pour soutenir le gouvernement comorien dans son initiative « **Un jeune, un emploi** », piloté par le **Ministère de l'Agriculture, Pêche et artisanat (MAPA)**.

Le projet lancement son 1ère cohorte pour accompagner les jeunes à se former, entreprendre et développer leurs activités dans des secteurs porteurs de l'agriculture, pêche, élevage et les secteurs connexes.

##### Que vous soyez :

- Un jeune souhaitant apprendre un métier : Parcours 1 (insertion professionnelle) réservé aux jeunes de 15 à 17ans
- Un jeune ayant une idée de projet : Parcours 2 (juniors) réservé aux jeunes de 18 à 35ans
- Un jeune ayant déjà une activité à développer : Parcours 3 (seniors) réservé aux jeunes de 18 à 35ans

##### Calendrier

- Ouverture des inscriptions : à partir du 12 Mars 2026
- Clôture de l'appel à projets : 11 Avril 2026 à 17 heures

##### Lieux d'inscription

Les candidatures seront reçues au sein des Centres Ruraux de Développement Économique (CRDE) des zones cibles suivantes :

 Zones intervention prioritaires :

##### 1. Grande Comore

Les localités du CRDE de Simboussa, Serehini et Cembenoi

##### 2. Anjouan


Les localités du CRDE de Mremani, Boungweni et Bambao Mtsanga

##### 3. Mohéli

Les localités du CRDE de Wallah, Mibani et de Fomboni

50 % des places sont réservées aux jeunes femmes, 1,5 % des places sont réservées aux personnes en situation de handicap.

FORCE-Jeunes vous accompagne avec des formations, un encadrement et un appui à l'entrepreneuriat.

 Transforme ton idée en opportunité et construis ton avenir avec FORCE-Jeunes !